A GAZETTE DESERT

Retrouvez votre gazette chaque mois directement dans votre boîte aux lettres

EDITO

Bonjour à tous

Vous l'avez peut-être remarqué il y a des travaux en cours à la salle polyvalente. En effet, nous avons entendu les reproches que vous nous avez fait remonter en mairie. Trop de bruit à l'extérieur, il ne fait pas chaud quand nous sommes près des fenêtres, lors des rencontres ou réunions nous n'entendons rien à cause du bruit du chauffage, c'est étouffant l'été, etc....

C'est un fait, bien que des travaux ont été réalisés il y a quelques années notre salle des fêtes à bien vieilli. La cuisine a déjà été refaite, le carrelage boursouflé par les fuites d'eau et les faïence fendues ont été changées, la peinture renouvelée.

Nous ne pouvions pas changer le mode de chauffage sans prendre en compte le manque d'isolation du plafond et les pertes de chaleur occasionnées par les portes et fenêtre dont les joints étaient devenus défaillants par obsolescence. Par ce même problème, la musique des soirées animées s'étendait à l'extérieur. Par temps chaud, cette gêne musicale était amplifiée car les utilisateurs, afin d'avoir un peu d'air, ouvraient les fenêtre en grand à cause de la chaleur intérieur, les riverains certains soirs n'en pouvaient plus.

Avoir une salle des fêtes en plein cœur de village a des atouts mais malheureusement entraine aussi des inconvénients. C'est évident, nous ne pourrons pas supprimer complètement les bruits s'étendant sur la place mais nous pouvons essayer de les atténuer et enseigner quelques règles de courtoisies et de respect d'autrui.

Afin d'améliorer tout cela, le plafond de la salle sera donc isolé, les fenêtres et les portes changées pour économiser le plus possible sur les coûts du chauffage. Des volets isoleront encore plus de la chaleur et du froid extérieur et en même temps des bruits de fête pouvant ennuyer le voisinage. L'éclairage sera changé par des appareils à led gage d'économie électrique.

Les gros travaux se réaliseront en juillet / aout car les mois précédents la salle polyvalente est louée par nos administrés. En fonction des devis encore en cours, d'autres aménagements pourront encore voir leur installation réalisée pour le bien de tous.

Bonne vacances de printemps à nos petits scolaires et aux parents qui pourront prendre un peu de congés.

Jean-Paul Courrier Votre Maire





NETTOYAGE DU VILLAGE

Le samedi 13 avril, cinq élus et quelques volontaires ont parcouru les rues du village et des environs pour collecter les déchets. Ils ont utilisé des pinces et des sacs poubelles pour cette opération. Les trajets ont été planifiés en fonction des participants. Tous les sacs ont été récupérés le long des routes et pesés.

Dans l'ensemble, les participants étaient très satisfaits car il y avait beaucoup moins de déchets que les années précédentes (20 kg ont été ramassés dans la matinée). La première équipe s'est occupée de la route menant à Saint-Paul, au stade et au cimetière. La deuxième équipe était responsable de la route de la Nizière, tandis que la troisième s'est occupée de la route de Marlieux. Enfin, la dernière équipe a nettoyé le centre du village et le terrain de jeu. La matinée s'est conclue par un verre bien mérité pour les participants.

QUELQUES RAPPELS POUR LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

RESPECTEZ L'ENVIRONNEMENT

Taillez les haies et végétaux qui dépassent sur la voie publique : plantez arbres et arbustes à la bonne distance ; ne brulez pas vos végétaux, les feux de jardins sont interdits par le règlement sanitaire départemental, déposez les à la déchetterie ou mieux faites-en du compost.

Pensez à votre santé et à l'environnement, limitez l'utilisation d'engrais nauséabonds et de pesticides dans vos jardins. Il y a des solutions naturelles aux maladies et parasites des jardins.

VOS OBLIGATIONS DE PROPRIÉTAIRES

L'entretien des trottoirs devant chez-soi fait partie des obligations à respecter en tant qu'occupant d'un bien, qu'on soit locataire ou propriétaire de son logement. Ainsi, chaque habitant d'une maison individuelle doit lui-même se charger d'entretenir le trottoir qui se trouve devant son bien, au même titre que dans un lotissement qui se compose de différentes habitations. Dans le cas d'un immeuble d'habitation qui comporte plusieurs étages, c'est le syndicat de copropriété qui assure l'entretien des trottoirs.

Les obligations d'entretien sont : le désherbage ; le balayage des feuilles et autres détritus ; le nettoyage de la neige et du verglas ; la prévention des accidents avec mise en place de sel, de sable, de cendres ou de sciure de bois

À savoir que le périmètre d'entretien des trottoirs, pouvant aller jusqu'au caniveau ou se limiter à 1 m, est délimité et spécifié dans la réglementation. Ne pas jeter les déchets, tels que les feuilles mortes et autres matériaux, dans les avaloirs d'eau pluviales.

NE RIEN JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Papiers d'emballage, canettes, mégots, bouteilles: rien n'est plus simple que de les jeter dans les corbeilles prévues et non sur la voie publique, présentes dans toute le village.



POUBELLES

Ne sortez vos conteneurs que la veille au soir des collectes afin de ne pas attirer les nuisibles et de limiter les odeurs. Idem pour les sacs de tri.

LA VITESSE

Les limitations de vitesse doivent être respectées. Ne faites pas courir de risques aux autres !

LES CHIENS

Est-il nécessaire de répéter de ne pas laissez votre chien faire ses besoins sur les trottoirs, les espaces verts. Vous avez l'obligation de ramasser leurs crottes ; apprenez-lui le caniveau. Tenez votre chien en laisse sur la voie publique et n'oubliez pas de lui mettre une muselière s'il s'agit de chiens de 1° et 2° catégorie. Ces dispositions sont aussi valables et appliquées sur le site de la Nizière (il est détestable de devoir déjeuner avec des odeurs de déjections canines).

Les aboiements fréquents sont également une vraie nuisance pour les voisins.

LE BRUIT

Pour préserver la tranquillité de chacun, tout appareil entraînant des nuisances sonores (tronçonneuse, tondeuse, ...) ne peut être utilisé qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h Le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h

LE STATIONNEMENT

Respectez la réglementation du stationnement ; partout où c'est possible évitez de stationner sur les trottoirs. Il en est de même sur les cheminements doux réservés aux piétons comme des trottoirs

TAILLE DES HAIES

Outre l'intérêt esthétique d'un espace vert bien entretenu, la taille des haies permet de respecter les servitudes légales. Ainsi les arbres plantés à moins de 2 m d'une limite de propriété (distance minimale de 50 cm) ne doivent pas dépasser 2 m de haut ; c'est pourquoi les haies doivent être taillées en hauteur et en largeur.

Les haies ne doivent pas empiéter sur le domaine public, que ce soit sur les trottoirs ou les chemins piétonniers.

RÉHABILITATION DU TERRAIN DE FOOT : UN RENOUVEAU POUR LE SPORT LOCAL

Au cœur de Saint-Nizier-le-Désert, une initiative est en train de prendre forme, visant à redonner vie à notre terrain de football. Après des années de laisse aller, notre terrain avait besoin d'une remise en état pour continuer à être un lieu de rassemblement pour la communauté sportive locale. Grâce à un projet de rénovation ambitieux, notre terrain est sur le point de retrouver sa splendeur d'antan, prêt à accueillir à nouveau des matchs palpitants et des moments inoubliables.

L'une des principales étapes de cette rénovation est le processus de

carottage, de sablage et de ressemelage de la pelouse. Ce processus minutieux permet de restaurer la texture et la qualité de la pelouse, offrant aux joueurs un terrain sûr et performant. Les travaux de carottage permettent d'aérer le sol en profondeur, favorisant ainsi la croissance des racines et améliorant la résistance de la pelouse aux dommages causés par le jeu. Le sablage élimine les impuretés et les couches de matière organique accumulées au fil du temps, tandis que le ressemelage garantit une repousse uniforme et dense de l'herbe, assurant un terrain luxuriant et durable.

Mais la rénovation ne s'arrête pas là. Nous avons également entrepris de redonner un coup de propre aux infrastructures autour du terrain. Le nettoyage des façades et du toit de la buvette, ainsi que des vestiaires, est en cours pour restaurer leur aspect d'origine et créer un environnement accueillant pour les joueurs et les spectateurs. Cette revitalisation de nos installations renforce non seulement l'esthétique du terrain, mais aussi son attractivité en tant que lieu de rencontre pour la communauté.

En plus des améliorations physiques, ce projet de rénovation incarne l'esprit de collaboration et d'engagement de la communauté. Grâce à des efforts conjoints entre les autorités locales, les organisations sportives et les bénévoles dévoués, nous sommes en train de créer un espace qui inspirera et unira les générations à venir.

En conclusion, la remise en état du terrain de football à Saint-Nizier-le-Désert est bien plus qu'une simple rénovation physique. C'est une déclaration de notre engagement envers le sport, la communauté et l'avenir. Avec un terrain propre et des installations modernisées, nous sommes impatients de voir ce que l'avenir nous réserve en termes de moments de joie, de camaraderie et de compétition sur le terrain de football de notre ville.

Ce stade et ses équipements sont pour l'instant utilisés par les footballeurs. Cependant l'équipe communale aimerait que d'autres sports ou activités en extérieure puissent s'y installer. Vous avez des idées d'animations sportives ou de loisir, envie de créer une nouvelle association sportive pouvant être initiée sur cet espace collectif, venez en parler.



MARCHÉ DU PRINTEMPS

La municipalité célèbre l'arrivée du printemps avec le Marché des Producteurs et Artisans Locaux, qui se tiendra le **SAMEDI 27 AVRIL** à partir de 10 h sur la place de l'Église. Cet événement met en avant le contact direct entre les producteurs et les consommateurs, permettant de découvrir la qualité des produits et le savoir-faire local. Le marché prévoit une ambiance conviviale, avec des animations et des ateliers autour du monde des abeilles en partenariat avec l'association des apiculteurs, ainsi que des expositions sur l'école aux champs. Vous pourrez également participer à une tombola, faire des balades à poney et profiter de la buvette tenue par le Sou des Écoles. Pour vos petites faims, des stands de restauration seront disponibles, notamment proposés par Aloth SG Traiteur et l'Association de la Promotion des Poissons des Étangs de la Dombes (APPED).

N'oubliez pas de noter cette date, le 27 avril à partir de 10 h, pour partager ce moment festif et chaleureux dans notre village.





DIJ-MDT

À QUOI ÇA SERT, UN REPRÉSENTANT **DES CITOYENS EUROPÉENS?**



- → 751 représentants* des citoyens européens élus au suffrage universel pour 5 ans.
- → Le Parlement européen est la seule institution de l'Union européenne où ses membres sont élus au suffrage universel direct.

Ses missions:



EN LIEN AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL, IL DISCUTE, MODIFIE ET VOTE LES TEXTES PROPOSÉS PAR LA COMMISSION.



IL VOTE LE BUDGET AVEC LE CONSEIL, C'EST-À-DIRE QU'IL APPROUVE LE MONTANT TOTAL D'ARGENT QUE POURRA UTILISER L'UNION EUROPÉENNE SUR UNE ANNÉE.



IL CONTRÔLE L'ACTION DES AUTRES INSTITUTIONS EUROPÉENNES COMME LA COMMISSION OU LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE.



Le Royaume-Uni a décidé de sortir de l'Union européenne. C'est ce qu'on appelle le Brexit.

En conséquence, le nombre de sièges au Parlement a été redistribué. La France a récupéré 5 sièges de plus, passant de 74 représentants à 79.

*Ou 705 en cas de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

@Place_Beauvau | | /ministere.interieur | | @ @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

ELECTIONS EUROPÉENNES

Les élections européennes se dérouleront le 9 juin prochain.

Pour ceux qui ne sont pas encore inscrits sur les listes électorales, il est possible de le faire en ligne sur le site du service public jusqu'au mercredi 1er mai, ou en se rendant au secrétariat de la mairie jusqu'au 3 mai. Il suffit de remplir le formulaire CERFA n°12669 *01, en fournissant une pièce d'identité valide et un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.



CAMION JEUNESSE

Le service jeunesse du centre social Mosaïque a bien démarré ses animations itinérantes pour les 11-17 ans du territoire à l'aide du J', le camion des ados.

Ce camion aménagé se déploie pour offrir une salle de 14m² chauffée et éclairée afin d'aller au plus près des adolescents et leur proposer un lieu de rencontre, d'échange et de découverte grâce à des activités adaptées et des professionnelles formées.

Mis à disposition par la communauté de communes de la Dombes pour l'ensemble des acteurs jeunesses, ce camion est l'occasion pour le centre social Mosaïque de silloner les communes de Saint-Nizierle-Désert, Chalamont et Châtillon-la-Palud les mercredis après-midis de 14h à 17h. L'objectif de ce dispositif innovant est de créer du lien avec le public jeune, les faire sortir, s'ouvrir aux autres, lancer une dynamique au sein des villages et à terme développer le pouvoir d'agir des adolescents en les accompagnant dans leurs projets.

C'est sans inscription et gratuit. Pour plus de renseignements rdv sur https://tinyurl.com/le-J-camion-ados